

## 39. Le procès devant les Juifs

Dans notre dernière étude dans cette série sur la vie de Jésus, nous avons vu l'arrestation de Jésus dans le jardin de Gethsémané par une foule de gens envoyés par les souverains sacrificateurs et conduits par Judas Iscariot. Jésus ne s'est pas caché. Il n'a pas résisté. Il s'est laissé emmener. Et comme nous le verrons aujourd'hui, il ne s'est même pas défendu au cours du faux procès qui allait suivre cette arrestation. Il était venu dans ce monde afin de donner sa vie comme un sacrifice pour le péché, mais cela n'excuse pas ceux qui l'ont condamné et fait mourir. Ceux-là ne voulaient rien comprendre à la mission de Jésus pour le salut des hommes. Ils agissaient tout simplement par mauvaise foi, intérêt personnel et jalousie. Il avait été dit par le prophète Ésaïe que le Christ serait mis à mort sans protection, sans justice, c'est-à-dire injustement et sans un procès qui soit selon les normes (Ésaïe 53.8). Comme nous le verrons, cette prophétie s'est accomplie pleinement.

Jésus a eu plus d'un procès. Il fut d'abord condamné par le sanhédrin, qui était le conseil supérieur ou la cour suprême juive à l'époque. Ensuite il fut livré à la mort par les autorités romaines. Voyons donc le procès juif.

Jésus a comparu d'abord devant Anne, celui qui avait été souverain sacrificateur (ou grand-prêtre) de l'an 6 à l'an 15, jusqu'à ce qu'il soit enlevé du poste par les Romains. Il avait quatre fils et un beau-fils qui l'ont succédé comme grand-prêtre, l'un après l'autre, et c'est lui, Anne, qui continuait de tirer les ficelles et d'être souvent appelé souverain sacrificateur. Avant l'époque romaine, les grand-prêtres occupaient leur poste jusqu'à leur mort, mais au premier siècle les gouverneurs romains avaient l'habitude d'accorder cette place au plus offrant. Le grand-prêtre à ce temps-là était le grand collaborateur avec l'opresseur du peuple juif. Il achetait l'honneur et le pouvoir, non seulement avec de l'argent, mais aussi avec une étroite collaboration avec Rome. Anne était extrêmement riche, et il amassait sa fortune en exploitant ceux qui venaient adorer au temple. C'est lui qui était le plus grand bénéficiaire de la vente des animaux

dans la cour du temple, vente que Jésus a deux fois condamnée et interrompue.

Après sa comparution devant Anne, Jésus fut amené, alors qu'il était encore nuit, chez Caïphe, beau-fils d'Anne et celui qui occupait officiellement à ce moment-là le poste de souverain sacrificateur. Avec lui étaient bon nombre des membres du sanhédrin, le conseil supérieur des Juifs, composé de sacrificateurs, de scribes et d'anciens du peuple. Après avoir condamné Jésus, ils l'ont livré aux gardes du temple qui l'ont maltraité et ridiculisé jusqu'au matin. Au lever du jour, Jésus fut conduit dans le lieu où se réunissait officiellement le sanhédrin, qui le condamna formellement avant de le livrer aux Romains.

Voici le récit de ces trois séances, en commençant par l'arrestation dans le jardin de Gethsémané :

« La cohorte, le tribun, et les huissiers des Juifs, se saisirent alors de Jésus, et le lièrent. Ils l'emmenèrent d'abord chez Anne ; car il était le beau-père de Caïphe, qui était souverain sacrificateur cette année-là.... Le souverain sacrificateur interrogea Jésus sur ses disciples et sur sa doctrine. Jésus lui répondit : J'ai parlé ouvertement au monde ; j'ai toujours enseigné dans la synagogue et dans le temple, où tous les Juifs s'assemblent, et je n'ai rien dit en secret. Pourquoi m'interrogues-tu ? Interroge sur ce que j'ai dit ceux qui m'ont entendu ; voici, ceux-là savent ce que j'ai dit. À ces mots, un des huissiers, qui se trouvait là, donna un soufflet à Jésus, en disant : Est-ce ainsi que tu réponds au souverain sacrificateur ? Jésus lui dit : Si j'ai mal parlé, fais voir ce que j'ai dit de mal ; et si j'ai bien parlé, pourquoi me frappes-tu ? » (Jean 18.12,19-23)

« Ceux qui avaient saisi Jésus l'emmenèrent chez le souverain sacrificateur Caïphe, où les scribes et les anciens étaient assemblés. » (Matthieu 26.57)

« Les principaux sacrificateurs et tout le sanhédrin cherchaient un témoignage contre Jésus, pour le faire mourir, et ils n'en trouvaient point ; car plusieurs rendaient de faux témoignages contre lui, mais les témoignages ne s'accordaient pas. Quelques-uns se levèrent, et portèrent un

faux témoignage contre lui, disant : Nous l'avons entendu dire : Je détruirai ce temple fait de main d'homme, et en trois jours j'en bâtirai un autre qui ne sera pas fait de main d'homme. Même sur ce point-là leur témoignage ne s'accordait pas. Alors le souverain sacrificateur, se levant au milieu de l'assemblée, interrogea Jésus, et dit : Ne réponds-tu rien ? Qu'est-ce que ces gens déposent contre toi ? Jésus garda le silence, et ne répondit rien. Le souverain sacrificateur l'interrogea de nouveau, et lui dit : Es-tu le Christ, le Fils du Dieu béni ? (Selon Matthieu 26.63, il l'a mis sous serment : « Je t'adjure, par le Dieu vivant, de nous dire si tu es le Christ, le Fils de Dieu. ») Jésus répondit : Je le suis. Et vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite de la puissance de Dieu, et venant sur les nuées du ciel. Alors le souverain sacrificateur déchira ses vêtements, et dit : Qu'avons-nous encore besoin de témoins ? Vous avez entendu le blasphème. Que vous en semble ? Tous le condamnèrent comme méritant la mort. Et quelques-uns se mirent à cracher sur lui, à lui voiler le visage et à le frapper à coups de poing, en lui disant : Devine ! Et les serviteurs le reçurent en lui donnant des soufflets. » (Marc 14.55-65)

« Quand le jour fut venu, le collège des anciens du peuple, les principaux sacrificateurs et les scribes, s'assemblèrent, et firent amener Jésus dans leur sanhédrin. Ils dirent : Si tu es le Christ, dis-le-nous. Jésus leur répondit : Si je vous le dis, vous ne le croirez pas ; et, si je vous interroge, vous ne répondrez pas. Désormais le Fils de l'homme sera assis à la droite de la puissance de Dieu. Tous dirent : Tu es donc le Fils de Dieu ? Et il leur répondit : Vous le dites, je le suis. Alors ils dirent : Qu'avons-nous besoin de témoignages ? Nous l'avons entendu nous-mêmes de sa bouche. » (Luc 22.66-71)

« Ils conduisirent Jésus de chez Caïphe au prétoire (palais du gouverneur) : c'était le matin. Ils n'entrèrent point eux-mêmes dans le prétoire, afin de ne pas se souiller, et de pouvoir manger la Pâque. » (Jean 18.28)

« Ils se mirent à l'accuser, disant : Nous avons trouvé cet homme excitant notre nation à la ré-

volte, empêchant de payer le tribut à César, et se disant lui-même Christ, le roi. » (Luc 23.2)

### LA MAUVAISE FOI DES JUGES

Motivés par la jalousie et la haine, les chefs des Juifs ont violé les règlements de leur propre système de justice. Il ne se souciaient pas du respect de la loi, ni celle de Dieu ni celle des hommes. Leur but était de faire périr Jésus de Nazareth, quels que soient les moyens employés. Voici quelques-unes de leurs propres lois qu'ils ont violées au cours du procès.

Les règlements de la justice juive à l'époque ne permettaient pas qu'un procès se tienne la nuit ou que le sanhédrin se réunisse hors de la salle de justice. Des séances préliminaires ou privées pour interroger l'accusé, telle que chez Anne, étaient prohibées. Aucun procès ne pouvait avoir lieu un sabbat ou un jour saint ; et pour un crime dont la sentence serait la peine de mort, le procès ne pouvait en aucun cas commencer la veille du sabbat ou du jour de la fête. En effet, il n'était pas permis de mettre à mort le condamné le jour même de sa condamnation : il fallait qu'intervienne une nuit, au cours de laquelle les juges devaient dormir, jeûner, méditer et prier. Une deuxième séance devait avoir lieu le lendemain pour revoir les procédures du jour précédent et écouter de nouveaux arguments avant de faire voter chaque juge une deuxième fois pour confirmer la condamnation. Lors des deux scrutins, les juges devaient être interrogés individuellement, à commencer par le plus jeune. Le grand-prêtre ne devait donner son avis qu'en dernier lieu pour ne pas influencer la décision des autres. Une décision unanime ne pouvait être admise pour mettre une personne à mort puisqu'elle faisait soupçonner une conspiration. En effet, il n'y avait pas d'avocats dans le sens moderne, et il était considéré nécessaire que l'accusé ait au moins un sympathisant parmi les juges.

Il était interdit de faire jurer l'accusé ou lui faire témoigner contre lui-même. Même une confession volontaire de la part de l'accusé ne suffisait pas comme preuve s'il n'y avait pas d'autre témoignage pour la confirmer. Quand des témoignages se contredisaient, ils étaient rejetés d'office. Tout cela explique, en partie, le comportement de Jésus

lors du procès. Selon la loi hébraïque, il fallait rejeter les témoignages contradictoires et relâcher le prisonnier si l'on n'arrivait pas à prouver sa culpabilité. Voici ce qui devait avoir eu lieu dans le cas de Jésus. Mais au contraire, les juges, ne tenant aucun compte de la loi, se tournèrent vers l'accusé et dirent : « Ne réponds-tu rien ? » Jésus dit plus ou moins ceci : « Me demandez-vous de m'incriminer moi-même quand notre loi vous défend de le faire ? Cherchez vos preuves de la manière légale. » Quand un huissier l'a frappé, il dit : « Si j'ai enseigné quelque chose d'illégal, produisez des témoins. Je ne fais que vous rappeler la loi. Est-ce normal de me frapper pour cela ? »

Le sanhédrin condamna Jésus pour blasphème (bien qu'ils disent à Pilate qu'il était condamné pour cause de rébellion contre l'empire romain). La plus grande faute de leur faux procès, c'est qu'ils n'ont écouté aucun argument pour déterminer si Jésus avait prononcé un blasphème en disant qu'il

était le Christ, le Fils de Dieu. Ils n'ont pas essayé de démontrer que Jésus n'était pas celui qu'il prétendait être. Sur ce point, il n'y a pas eu de débat. Le sanhédrin a rejeté d'office la possibilité et procéda à commettre la plus grande injustice dans l'histoire du monde.

### CONCLUSION

Si nous aussi, nous refusons de croire en Jésus et de nous soumettre à lui, soit parce que nous ne voulons pas changer notre façon de vivre, soit parce que nous avons trop d'idées préconçues auxquelles nous nous accrochons et qui ne nous permettent pas d'examiner objectivement les prétentions de Jésus, ni même de les comprendre, alors nous sommes aussi coupables que le sanhédrin. Dans notre prochaine étude, nous verrons pourquoi les chefs juifs devaient reconnaître Jésus comme le Christ. Entretiens, examinez votre propre cœur et soyez prêt à accorder à Jésus un procès selon la justice.